

AVIS DE COURSE « INSHORE 2018 »

Régate en double ou en équipage

Organisée par la Section Alizés du Cercle Nautique Calédonien

Inshore 1 le 26 et 27 mai 2018

Inshore 2 le 29 et 30 septembre 2018

1 REGLES

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (R.C.V.) 2017-2020.
- 1.2. Sécurité et équipement : Règlement Spécial Offshore (RSO) **catégorie 4**.
- 1.3. Les règles de classe ORC.
- 1.4. Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) ; entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des R.C.V ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

2 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte aux bateaux monocoques ou multicoques sans restriction de longueur satisfaisant aux règlements de sécurité et possédant un moyen de propulsion mécanique
- 2.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint en annexe 1 et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Cercle Nautique Calédonien au plus tard le **Mercredi 23 Mai pour la première inshore 1 et le mercredi 26 septembre pour la inshore 2**. Passé ces deux dates, les inscriptions seront acceptées à la discrétion de l'autorité organisatrice.
- 2.3 Chaque équipage devra comprendre au moins 2 personnes. Les mineurs devront être titulaires d'une autorisation parentale.
- 2.4 Chaque membre d'équipage devra être titulaire d'une licence-club FFVoile 2018 en règle, munie du visa médical autorisant la pratique de la voile de compétition. Les skippers et équipiers étrangers devront prendre une licence club de la FFVoile, sauf s'ils sont titulaires d'une licence de leur fédération.

3 DROITS A PAYER

Les droits requis (avant le 23/05 et le 26/09) sont les suivants :

500 F par équipier membre Alizés et 2000 F par équipier non membre par weekend. Une balise de suivi sera prêtée gratuitement. Elle sera à retirer au secrétariat avant samedi 11H et à retourner dès le lundi matin. Une caution de 100 000 F sera demandée en cas de perte.

4 PROGRAMME

4.1 Inshore 1 :

Confirmation d'inscription : **avant le mercredi 23 Mai 2018 à 12H00** au club.

Jauge : demande d'un certificat ORC **avant le Lundi 21 Mai 2018**.

Jours et heures de départ : **samedi 23 Mai** : 13H30 Baie des Citrons.

La remise des prix aura lieu le **mercredi 30 Mai** à 18h00 au Club House du CNC.

Inshore 2 :

Confirmation d'inscription : **avant le mercredi 26 septembre 2018 à 12H00** au club.

Jauge : demande d'un certificat ORC **avant le Lundi 24 septembre 2018**.

Jours et heures de départ : **samedi 29 septembre** : 13H30 Baie des Citrons.

La remise des prix aura lieu le **mercredi 1 er octobre** à 18h00 au Club House du CNC.

5 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles le **mercredi 23 Mai**. Il n'y aura pas de briefing course prévu, merci d'adresser vos questions par mail à basenautique@cnc.asso.nc.

6 PARCOURS

Plusieurs parcours seront possibles, ils seront issus du Road Book INSHORE, et annoncés au plus tôt le mercredi précédent chaque weekend Inshore en fonction des conditions météorologiques.

Si les conditions sont incertaines, le comité de course se réserve le droit d'annoncer le parcours choisis la veille du départ.

7 CLASSEMENT

Différents types de classements seront établis pour chaque weekend Inshore

1/ Classement temps réel Monocoques

2/ Classement temps réel Multicoques

3/ Classement ORC toutes classes et par classe

8 FERMETURE DE LIGNE :

Inshore 1 : La ligne d'arrivée sera fermée le dimanche 26 Mai à 22H.

Inshore 2 : La ligne d'arrivée sera fermée le dimanche 30 septembre à 22H.

9 ARMEMENT

Tous les voiliers devront être armés en fonction de la législation en vigueur pour une navigation – de 6MN d'un abri.

Chaque voilier devra posséder un moteur de propulsion qui devra permettre d'atteindre la vitesse minimale de 6 noeuds par mer belle.

10 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

11 ASSURANCE

Chaque skipper participant devra fournir une attestation d'assurance mentionnant la zone géographique de couverture du bateau, ainsi qu'une assurance valide en responsabilité civile.

12 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter l'accueil du CNC au 26.27.27.

